académie Montpellier

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Rentrée Enseignement Supérieur

2015-2016

Edito

Aujourd'hui, notre monde bouge, vite, très vite. Le rythme des évolutions technologiques, les processus d'innovation, l'internationalisation imposent plus que jamais de chercher, de s'interroger, de comprendre, d'inventer. C'est ainsi que, confrontés à de nouveaux défis, nous pourrons appréhender et accompagner les changements à venir. Pour jouer son rôle dans ce nouveau contexte, notre système universitaire doit être ouvert et réactif.

C'est bien ce à quoi répond le rapport final en matière de stratégie nationale de l'enseignement supérieur remis début septembre 2015 au président de la République.
Ce plan d'action décliné en 40 propositions claires représente notre feuille de route pour les années à venir :

- Construire une société apprenante et soutenir notre économie
- Développer la dimension européenne et l'internationalisation de notre enseignement supérieur
- Favoriser une réelle accession sociale et agir pour l'inclusion
- Inventer l'éducation supérieure du 21ème siècle
- Répondre aux aspirations de la jeunesse

Dotée d'un tissu universitaire particulièrement riche et d'une forte implantation des grands organismes de recherche nationaux, mais aussi forte de partenariats solides avec l'environnement socio-économique et politique, l'académie de Montpellier est en capacité de relever ces défis. La taille et la qualité de cet ensemble d'universités, d'écoles et d'organismes - un des plus puissants pôles de France - donnent à l'ESRI du Languedoc Roussillon une attractivité et une visibilité internationales considérables, tout en lui permettant de jouer un rôle majeur dans le développement économique et culturel du territoire.

C'est ainsi qu'en matière de politique de site, l'année 2014-2015 a vu la création de l'université de Montpellier, fruit de la fusion UM1 et UM2, la mise en place de la Communauté d'universités et d'établissements Languedoc Roussillon (COMUE LR) qui regroupe les universités, les écoles et les organismes de recherche de l'académie ainsi que la structuration des campus au sein de pôles thématiques de site. Nous pouvons également nous féliciter de l'accréditation par le CNESER en juin dernier de la nouvelle offre de formation 2015-2019 coordonnée à l'échelle de l'académie et de la signature du contrat de site avec le ministre de l'enseignement supérieur en juillet.

Notre carnet de route est clair, il s'agit pour nous désormais de poursuivre la structuration de la COMUE LR, dans la poursuite du travail d'élaboration d'un projet capable d'obtenir une sélection dans le cadre d'un IDEX/PIA 2. Il nous faut également continuer à travailler au renforcement d'une orientation active dans la continuité de ce qui a déjà été construit sur la question de la liaison lycée/université.

Toujours dans l'objectif d'une vision unifiée par site, le rectorat accompagne les établissements dans le pilotage des opérations d'intérêt national en matière de politique immobilière. L'investissement total de l'Etat sur le territoire du Languedoc-Roussillon, pour la période 2015-2020, au bénéfice de projets innovants et des dynamiques territoriales en matière d'enseignement supérieur, de formation, de recherche et d'innovation (CPER, Opération Campus et PIA) s'élève à 351,8 millions d'euros.

Enfin, et parce que la France a une tradition d'asile, les établissements d'enseignement supérieur et le CROUS de Montpellier se mobilisent et s'engagent pour un accueil gratuit des étudiants réfugiés, car l'enseignement supérieur est ce qui permet à chacun de prendre en main son destin et aux nations de se développer.

Armande Le Pellec Muller
Recteur de l'académie de Montpellier
Chancelier des universités

Sommaire

Edito 1

Sommaire 3

La carte des formations de l'académie 4

Les chiffres clés 5

Un enseignement supérieur moderne et tourné vers l'avenir 6

- Une stratégie nationale de l'enseignement supérieur (STRANES) 6
- L'ESPE et la réforme de la formation des enseignants 7
- L'apprentissage de la fonction publique 9
- Des stages étudiants mieux encadrés, des stagiaires mieux protégés 10

Favoriser la réussite de tous les étudiants 11

- Des mesures en faveur des étudiants 11
- Un dispositif d'accueil des étudiants étrangers 13
- Une offre culturelle de choix 14
- Vie étudiante : l'(S)PACE s'ouvre 15
- Un accès au logement avec une offre renouvelée 16
- Une restauration universitaire adaptée 21

Une politique de site à la hauteur des enjeux 22

- L'actualité de la COMUE LR 22
- Une offre de formation plus lisible 23
- Pépite-LR pour susciter l'esprit d'entreprendre chez les jeunes 24
- L'Opération Campus 26

La carte des formations de l'enseignement supérieur

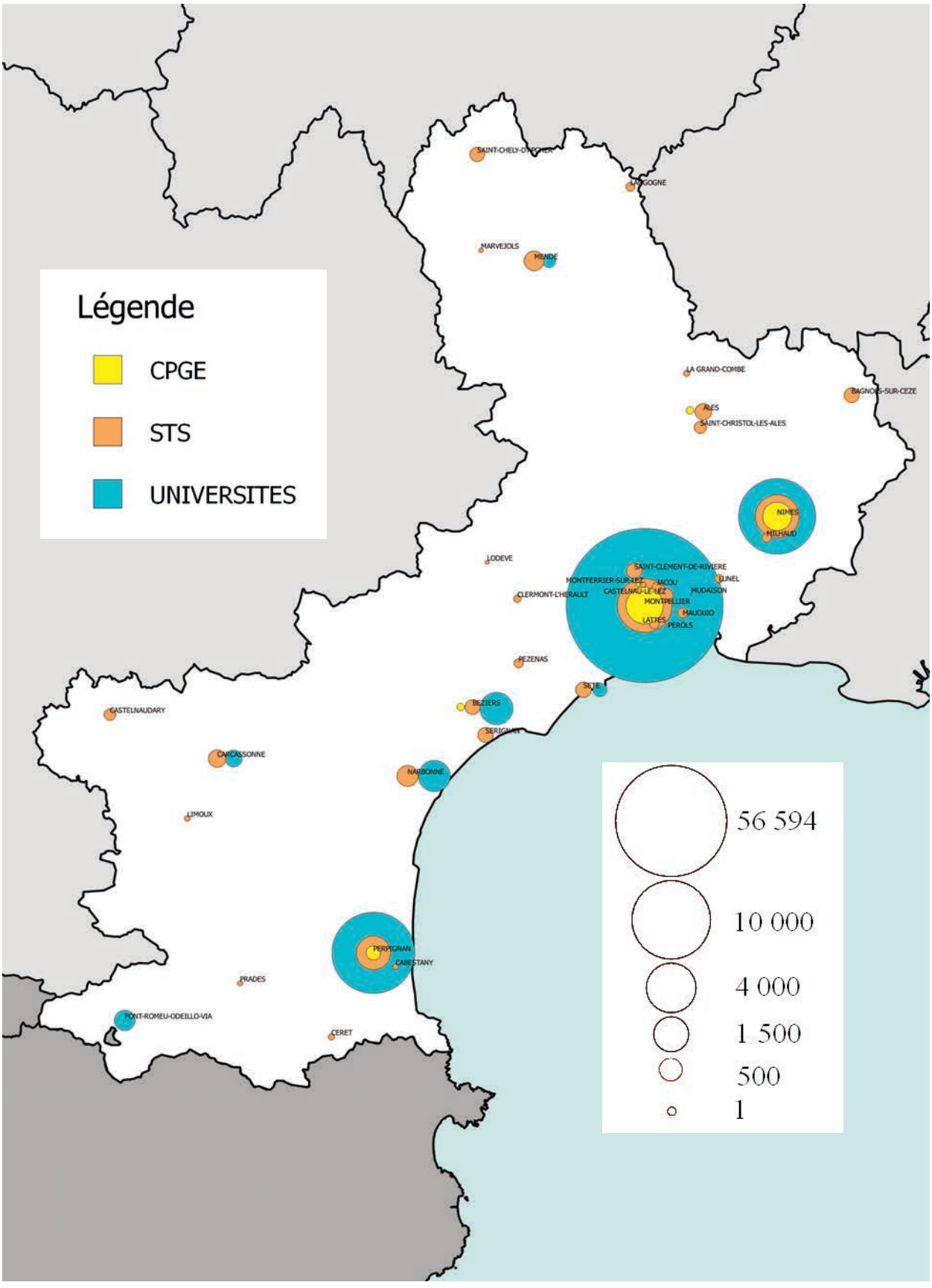

Les chiffres clés

Les grands chiffres de l'enseignement supérieur dans l'académie

103 451 étudiants sont inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur de l'académie, dont :

14 140 en classes post-baccalauréat,

72 999 en enseignement supérieur universitaire et

16 312 en enseignement supérieur non universitaire.

L'académie de Montpellier accueille sur son territoire:

4 universités,

1 Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE),

4 écoles d'ingénieur non universitaires,

29 écoles de formation sanitaire et sociale,

9 écoles de commerce,

10 écoles d'architecture, artistiques et culturelles,

36 autres écoles d'enseignement supérieur,

1 institut de théologie.

Un enseignement supérieur moderne et tourné vers l'avenir

Une stratégie nationale pour l'enseignement supérieur

Elle fixe les objectifs nationaux pour l'enseignement supérieur à l'horizon des dix prochaines années, voilà ce que prévoit la loi du 22 juillet 2013.

La définition d'une stratégie nationale de l'enseignement supérieur est une première.

Afin de mener une réflexion ouverte à l'ensemble des acteurs et à la société civile, un comité indépendant a été installé en février 2014 par la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Geneviève Fioraso. Sophie Béjean en est la présidente et Bertrand Monthubert le rapporteur général.

Le comité StraNES a livré sa vision pour l'avenir au Président de la République, le 9 septembre 2015 : ses orientations retenues et ses propositions pour définir une stratégie nationale pour l'enseignement supérieur et la mettre en oeuvre, en prise avec les enjeux sociaux et sociétaux.

Ce comité a nourri sa réflexion d'auditions et de débats avec l'ensemble des acteurs et des parties prenantes.

Des pistes d'avenir sont maintenant tracées qui dressent un constat lucide mais qui, surtout, choisissent résolument de valoriser les atouts de la France, car il s'agit bien de répondre aux défis qui sont devant elle : progrès social, emploi, développement durable, inclusion républicaine, accès au savoir.

Prévue dans la loi du 22 juillet 2013, articulée avec la stratégie nationale de la recherche, elle sera présentée par le Gouvernement aux commissions compétentes du Parlement, afin de rendre explicites les choix de la Nation et pour mobiliser le pays tout entier autour de ses enjeux.

- Le plan stratégique est composé de 5 axes stratégiques, 3 leviers, 40 propositions

5 axes stratégiques

1. construire une société apprenante et soutenir notre économie
2. développer la dimension européenne et l'internationalisation de notre enseignement supérieur
3. favoriser une réelle accession sociale et agir pour l'inclusion
4. inventer l'éducation supérieure du XXI^{ème} siècle
5. répondre aux aspirations de la jeunesse.

3 leviers principaux

- dessiner un nouveau paysage pour l'enseignement supérieur
- écouter et soutenir les femmes et les hommes qui y travaillent
- investir pour la société apprenante.

→ Un plan d'action décliné en **40 propositions** réalistes, concrètes et opérationnelles, à retrouver sur :

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

ESPE : objectif atteint après 2 ans de fonctionnement

L'ESPE-LR a en responsabilité la formation renouvelée des futurs enseignants ou futurs Conseillers Principaux d'Education, fondée sur l'alternance dans le cadre de masters « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF) : le futur enseignant partage son emploi du temps entre l'exercice du métier dans une école ou un établissement scolaire et une formation à l'ESPE (4 mentions différentes).

La construction des habilités à enseigner est ainsi ancrée à l'articulation entre l'exercice du métier et la maîtrise des savoirs théoriques.

L'équipe des formateurs est plurielle : des universitaires des 4 universités de l'académie spécialistes d'une discipline et de sa didactique, des experts de la pédagogie et des acteurs de terrain de l'Education Nationale (inspecteurs, chefs d'établissement, « tuteurs terrain »). Cette formation de master fédère ainsi des spécialistes d'une discipline universitaire, des experts de la pédagogie et de la didactique et des compétences et des savoir faires construits dans l'intervention directe auprès des élèves.

Dans le 2nd degré, un enseignement de tronc commun, par groupes interdisciplinaires est organisé dans des établissements scolaires dédiés. Ces collèges ou lycées sont choisis pour la diversité des publics accueillis et l'offre de formation ; dans ces établissements, formateurs universitaires et équipes (de direction et éducative) de l'établissement coopèrent pour réaliser les objectifs du programme.

La mise en place d'un tutorat mixte : le fonctionnaire stagiaire bénéficie de deux tuteurs pendant son année de stage : un « tuteur terrain », professeur expérimenté travaillant à proximité du fonctionnaire stagiaire et un « tuteur universitaire » de l'ESPE, enseignant dans la formation et qui vient en classe dans le cadre de visites formatives et évaluatives.

La commission des parcours adaptés, présidée par le recteur, permet de définir pour chaque fonctionnaire stagiaire titulaire d'un master ou dispensé de condition de diplôme, un mi-temps de formation dont le contenu est ajusté en fonction du parcours individuel des étudiants.

Il faut noter que toutes les licences des universités proposent maintenant des unités d'enseignement préparant au métier d'enseignant et comportant un stage en école ou en établissement scolaire. Le rectorat identifie les supports de stages et les conseillers pédagogiques, les universités organisent les stages pour le meilleur contact de préprofessionnalisation possible.

Les parcours de licence préparent les étudiants à la réussite en master MEEF et dans leur future entrée dans le métier. Ces unités d'enseignement de préprofessionnalisation démontrent la mobilisation des universités de l'académie pour construire une réponse plus précoce aux besoins de formation d'un plus grand nombre d'enseignants.

L'ESPE prend aussi en charge les stages de Master des étudiants en master 1 et en master 2 pour les non lauréats d'un concours. Ces stages d'observation et de pratique accompagnée ne sont pas des stages en responsabilité, ils participent à l'entrée progressive dans le métier.

Les lauréats des concours, fonctionnaires stagiaires, sont placés en stage et accompagnés par le rectorat (corps d'inspection et service des personnels enseignants).

L'ESPE participe à la réflexion sur le plan de formation continue des néo-titulaires en T1 et T2, dont la responsabilité échoit au rectorat. L'ESPE et le rectorat œuvrent ensemble à la continuité et la complémentarité de la formation initiale et continue. Par exemple, cette formation reprend et complète l'éducation aux valeurs et à la citoyenneté, elle propose la poursuite d' un rapprochement des cultures 1er et 2nd degré.

Un enseignement supérieur moderne et tourné vers l'avenir

Repères

A noter : Le concours de recrutement des enseignants du 1er degré est académique alors que celui destiné à recruter les enseignants du 2nd degré est national.

1er degré

- **315 postes** étaient ouverts cette année, plus de **80%** de ces postes ont été obtenus par des étudiants de l'ESPE-LR.

- En 2014, 100 étudiants formés à l'ESPE-LR avaient réussi le concours dans une autre académie : ce chiffre a doublé en 2015 pour passer à **219**.

- Le taux de réussite des étudiants de l'ESPE-LR au concours du 1er degré est passé de 31 % à **37%**

- Cette progression importante prouve l'excellence de la formation et le grand investissement des étudiants de notre ESPE.

2nd degré

- Les effectifs des étudiants qui préparent le concours de recrutement des enseignants du 2nd degré ont progressé de 16 %. Au même moment, le taux de réussite progresse avec 1 de nos étudiants sur 5 qui réussit le concours national.

- On observe un manque de candidats dans certaines disciplines, en particulier les mathématiques et les lettres. On peut constater en 2 ans, le doublement des effectifs des étudiants dans ces disciplines et le doublement des lauréats au concours. Dans ces disciplines, le taux de réussite de nos étudiants présents aux écrits dépasse 80 %.

- En moyenne, pour tous les concours du 2nd degré, le taux de réussite de nos étudiants présents aux écrits du concours est passé de 40 % à **43%**.

L'ESPE-LR accueille **2 950 étudiants**, dont environ

800 fonctionnaires stagiaires

à mi-temps : **315 dans le 1er degré et 502 dans le 2nd degré (chiffres SCPE au 15 sept 2015).**

L'apprentissage de la fonction publique

Conformément au souhait du Président de la République, la fonction publique s'ouvre aux apprentis. Tous les ministères sont concernés mais le MENESR est en première ligne, comme employeur mais aussi comme formateur.

Alors que l'enseignement supérieur représente habituellement le tiers des apprentis, pour la fonction publique, ce sont plus de 50 % des nouveaux apprentis de la fonction publique qui visent un diplôme de niveau I, II et III. Le niveau III (DUT et BTS principalement) représente à lui seul 30 % des apprentis. Cela témoigne du niveau de compétences visées par les emplois de la fonction publique et la confiance de l'ensemble des ministères envers les formations de l'enseignement supérieur.

Notre ministère a proposé ainsi près de 1 600 contrats d'apprentis dans l'ensemble des services mais aussi et surtout au sein des rectorats, des établissements et des opérateurs du ministère (grandes écoles, universités, organismes). À ces apprentis s'ajoutent les étudiants du master « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF) ouvert par la voie de l'apprentissage dans les académies de Guyane et de Créteil.

Repères

En 2015-2016, dans le cadre du volet spécifique de développement de l'apprentissage dans la fonction publique,

2 575 jeunes seront recrutés au niveau national en octobre 2015,

dont **68** dans les différents services de l'état **dans la région LR**

dont

38 dans l'éducation nationale

(21 au sein des services académiques, 11 dans les établissements scolaires et 6 dans les DASEN).

Des stages étudiants mieux encadrés, des stagiaires mieux protégés

La loi du 10 juillet 2014 sur les stages vise à :

Renforcer la dimension pédagogique des stages

- double suivi du stagiaire par son établissement et son organisme d'accueil
- volume de formation minimum (200 heures) pour chaque convention de stage
- stages limités à 6 mois par organisme d'accueil
- encourager le développement des stages dans les formations
- chaque établissement a la responsabilité d'accompagner la recherche de stage
- les CA des lycées et des universités doivent définir les modalités d'accompagnement des stagiaires

Améliorer les droits des stagiaires

- le temps de présence des stagiaires est aligné sur celui des salariés
- la gratification minimale des stages de plus de deux mois est augmentée
- les revenus de la gratification sont défiscalisés, comme pour les revenus des étudiants salariés ou des apprentis
- possibilité d'autorisation d'absence et de congés en cas de grossesse, paternité ou adoption
- accès des stagiaires aux restaurants d'entreprises, aux titres restaurants ou au remboursement des frais de transports lorsqu'ils existent pour les salarié.

Véritable mode d'emploi de la loi du 10 juillet 2014, le guide interactif des stages étudiants élaboré par le ministère propose de nombreux conseils et recense les informations pratiques et juridiques sur les stages. Un simulateur permet également de calculer le montant minimal de la gratification.

À retrouver en ligne sur **http://esr.gouv.fr/guide-stages**

Repères

Conformément à cette loi, le montant minimal horaire de la gratification des stages de plus de deux mois augmente au 1er septembre 2015 de 3,30 € à **3,6 €**, soit environ **45 €** supplémentaires par mois, après une première hausse identique depuis le 1er décembre 2014.

Favoriser la réussite de tous les étudiants

Mesures en faveur des étudiants

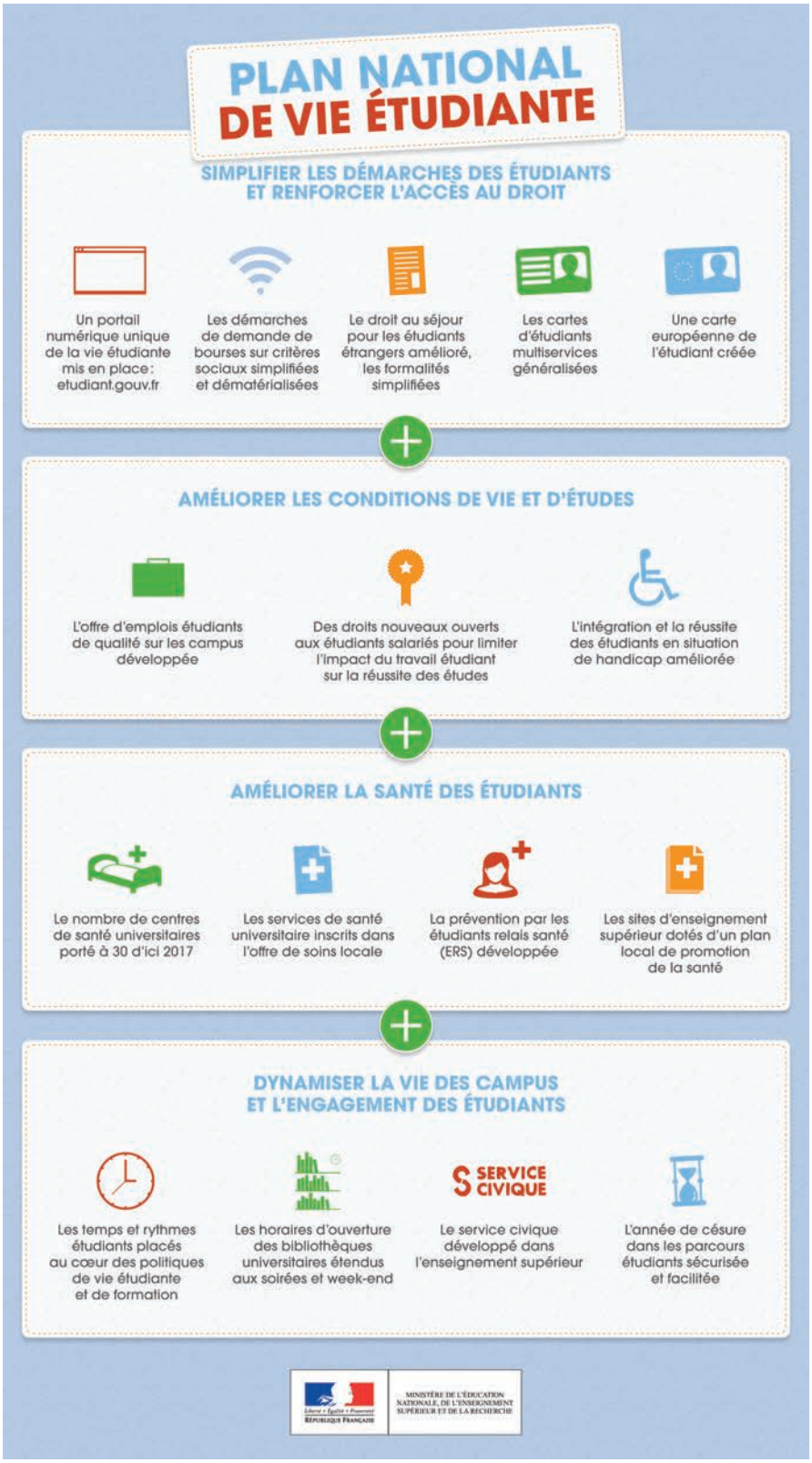
PLAN NATIONAL DE VIE ÉTUDIANTE
SIMPLIFIER LES DÉMARCHES DES ÉTUDIANTS ET RENFORCER L'ACCÈS AU DROIT
Un portail numérique unique de la vie étudiante mis en place : etudiant.gouv.fr
Les démarches de demande de bourses sur critères sociaux simplifiées et dématérialisées
Le droit au séjour pour les étudiants étrangers amélioré, les formalités simplifiées
Les cartes d'étudiants multiservices généralisées
Une carte européenne de l'étudiant créée
AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE ET D'ÉTUDES
L'offre d'emplois étudiants de qualité sur les campus développée
Des droits nouveaux ouverts aux étudiants salariés pour limiter l'impact du travail étudiant sur la réussite des études
L'intégration et la réussite des étudiants en situation de handicap améliorée
AMÉLIORER LA SANTÉ DES ÉTUDIANTS
Le nombre de centres de santé universitaires porté à 30 d'ici 2017
Les services de santé universitaire inscrits dans l'offre de soins locale
La prévention par les étudiants relais santé (ERS) développée
Les sites d'enseignement supérieur dotés d'un plan local de promotion de la santé
DYNAMISER LA VIE DES CAMPUS ET L'ENGAGEMENT DES ÉTUDIANTS
Les temps et rythmes étudiants placés au cœur des politiques de vie étudiante et de formation
Les horaires d'ouverture des bibliothèques universitaires étendus aux soirées et week-end
SERVICE CIVIQUE
Le service civique développé dans l'enseignement supérieur
L'année de césure dans les parcours étudiants sécurisée et facilitée
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Plan national de vie étudiante

Le Président de la République a présenté le Plan national de vie étudiante jeudi 1er octobre 2015, en présence de Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et de Thierry Mandon, secrétaire d'Etat chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Les 35 mesures du Plan national de vie étudiante apportent des réponses utiles, efficaces, et attendues par les étudiants pour améliorer leur quotidien, favoriser leur réussite, et accompagner leur prise d'autonomie.

Favoriser la réussite de tous les étudiants

Accueil des réfugiés étudiants

Alors que le Président de la République vient de réaffirmer l'engagement de la France, terre d'asile, à accueillir un nombre important de réfugiés syriens, irakiens et érythréens, la Conférence des Présidents d'Universités a rappelé le rôle que doivent jouer les universités, présentes sur tout le territoire, dans ce dispositif.

Les services académiques et les établissements d'enseignement supérieur se sont préparés à l'accueil de réfugiés en âge d'être scolarisés ou d'être étudiants sur le territoire académique.

Une actualisation du montant des bourses

Dans l'académie de Montpellier, 33,4 % des étudiants sont boursiers avec une forte proportion de boursiers aux échelons supérieurs.

Montant annuel en euros des bourses 2015-2016 sur 10 mois et par échelon :

échelon 00	échelon 0bis	échelon 01	échelon 02	échelon 03	échelon 04	échelon 05	échelon 06	échelon 07
*	1 008	1 667	2 510	3 215	3 920	4 500	4 773	5 545

**exonération des droits d'insciption et de sécurité sociale*

Repères

48 787 demandes au 2 septembre 2015

34 093 boursiers **sur critères sociaux** en 2014-2015

(+ 0,2 %) par rapport à 2013-2014, soit 5,10 % des bourses délivrées à l'échelle nationale pour seulement 4,1 % des étudiants de notre pays.

Nombre d'étudiants boursiers dans l'académie de Montpellier par échelon :

échelon 00	échelon 0bis	échelon 01	échelon 02	échelon 03	échelon 04	échelon 05	échelon 06	échelon 07	Total BCS 2013/2014
897	6335	4765	2637	2880	2774	5614	5606	2565	34093

107 594 725 € soit 34 093 bourses sur critères sociaux et 541 compléments de mérite pour :

- 215 **ASAA** (ex fond national d'aides d'urgence) pour **906 966 €**
- 450 bourses sur critères sociaux des formations du supérieur du Ministère de la Culture pour **1 475 652 €**
- 452 bourses de service public pour **1 192 000 €**
- 2 444 ASAP pour un montant de **620 130 €**
- 545 aides du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes pour un montant de **139 615 €**

Un dispositif d'accueil des étudiants étrangers

Dispositif parrainage international

Accueillir, accompagner, guider un étudiant international à son arrivée à Montpellier, telles sont les missions des parrains et marraines que le CROUS de Montpellier et la COMUE LR recrutent chaque année pour la rentrée universitaire.

Ce dispositif unique en France fête cette année ses 5 ans d'existence !
Élaboré en 2011 par les services « accueil international » du CROUS de Montpellier et de la COMUE LR, en partenariat avec la Région Languedoc-Roussillon, l'Agglomération de Montpellier Méditerranée Métropole, les Villes de Montpellier, Nîmes, Perpignan et les établissements d'Enseignement Supérieur de Montpellier, le dispositif parrainage international de Montpellier offre aux étudiants internationaux « primo-entrants» une intégration réussie dans sa ville d'accueil et la possibilité de commencer ses études à Montpellier dans les meilleures conditions.

200 parrains avec
500 filleuls de
30 nationalités différentes en 2015

La France est le 3ème pays de l'Unesco en termes d'accueil des étudiants étrangers.
Plus d'infos sur **www.parrainage-international-montpellier.fr**

Guide Etudier en LR

Le guide Étudier en LR est élaboré par le CROUS de Montpellier et la COMUE LR en partenariat avec les universités du Languedoc-Roussillon. Il propose un ensemble d'informations pratiques permettant aux étudiants internationaux de préparer leur arrivée dans la région (démarches administratives, logement, santé, etc.). Il est consultable en version web ou papier dans les ambassades, instituts, consulats, alliances et centres culturels français du monde entier.

Phare

Le PHARE (Point Hébergement Accueil et Recherche pour les Etudiants Etrangers), développé en partenariat avec la COMUE LR, accueille de septembre à octobre, les étudiants primo arrivants de l'académie sans solution d'hébergement. Le nombre d'étudiants accueillis par l'équipe du PHARE se stabilise depuis quelques années.

171 personnes ont sollicité de l'aide auprès du PHARE en 2014.

Une offre culturelle de choix

Pass'culture

Le Crous de Montpellier propose à tous les étudiants âgés de 30 ans maximum, une carte leur donnant accès à une offre culturelle riche et variée à des tarifs exceptionnels. Le Pass'Culture coûte 9 € (valable de septembre 2015 à septembre 2016). Il donne accès à des tickets de cinéma à 3,90 € et à des places de spectacles et de concerts allant de 5 à 10 € maximum.

Le Pass'Culture est une action phare du CROUS en faveur de la sensibilisation aux arts et d'un accès plus facile aux œuvres proposées sur le territoire montpelliérain. Il est également une action emblématique par sa dimension interuniversitaire et les partenariats croisés avec les acteurs locaux (politiques et culturels).

Le dispositif Pass'Culture n'est pas uniquement une billetterie à tarifs privilégiés. Un ensemble d'actions de médiation culturelle est organisé tout au long de la saison. En étroite collaboration avec nos partenaires, nous proposons aux adhérents de participer à des rencontres avec des artistes, de visiter des lieux emblématiques (Opéra Comédie, Agora, Victoire 2…), d'assister à répétitions. Ces opérations de médiation auprès des étudiants contribuent à la découverte de la richesse de la programmation culturelle montpelliéraine.
Toutes ces propositions sont gratuites et constituent le cœur de la mission du Pass'Culture.
Des dispositifs équivalents existent également à Nîmes (la carte Campus) et à Perpignan (le Pass'culture Perpignan).

Atelier de pratiques artistiques

Chaque année le CROUS offre aux étudiants l'opportunité de pratiquer une discipline artistique dans des conditions exceptionnelles. Gratuits ou presque, dirigés par des professionnels reconnus et passionnés, se déroulant sur les lieux de vie des étudiants, les ateliers du CROUS sont devenus au fil des ans le symbole de l'ambition de l'établissement de travailler au service des pratiques artistiques amateurs. Musique, théâtre, danse, photographie ou cirque, 10 ateliers sont proposés en 2015-2016.

Concours

Chaque année, le réseau des CROUS organise 5 concours artistiques (nouvelle, photo, bd, film court, création numérique) et 3 tremplins (musique, danse, théâtre) pour promouvoir et encourager les talents étudiants. Ces concours et tremplins sont récompensés par des prix régionaux et nationaux. Cette année, la thématique choisie pour les concours est « sauvage ».

Trioletto

Trioletto : jeune création et création étudiante. C'est ainsi que le CROUS de Montpellier définit et réaffirme l'identité de cette salle au cœur du campus. Fini In Vitro, Printemps de la création étudiante… Dès la rentrée et cette fois tout au long de l'année, des spectacles, concerts, projections, ateliers, résidence valorisent et démontrent la vivacité de la création artistique étudiante.

Favoriser la réussite de tous les étudiants

(S)PACE
CROUS

L'(S)PACE, c'est un lieu unique en perpétuelle évolution qui dynamise la vie du campus et l'image des services Crous.

Joindre l'utile à l'agréable, c'est le projet d'envergure dans lequel s'est lancé le Crous de Montpellier en ouvrant, en 2015, un espace multiservices au coeur du campus Triolet. Un pari audacieux s'appuyant sur plusieurs mois de travaux et d'études de terrain, pour lequel ont travaillé conjointement les équipes du Crous et de l'Université de Montpellier.

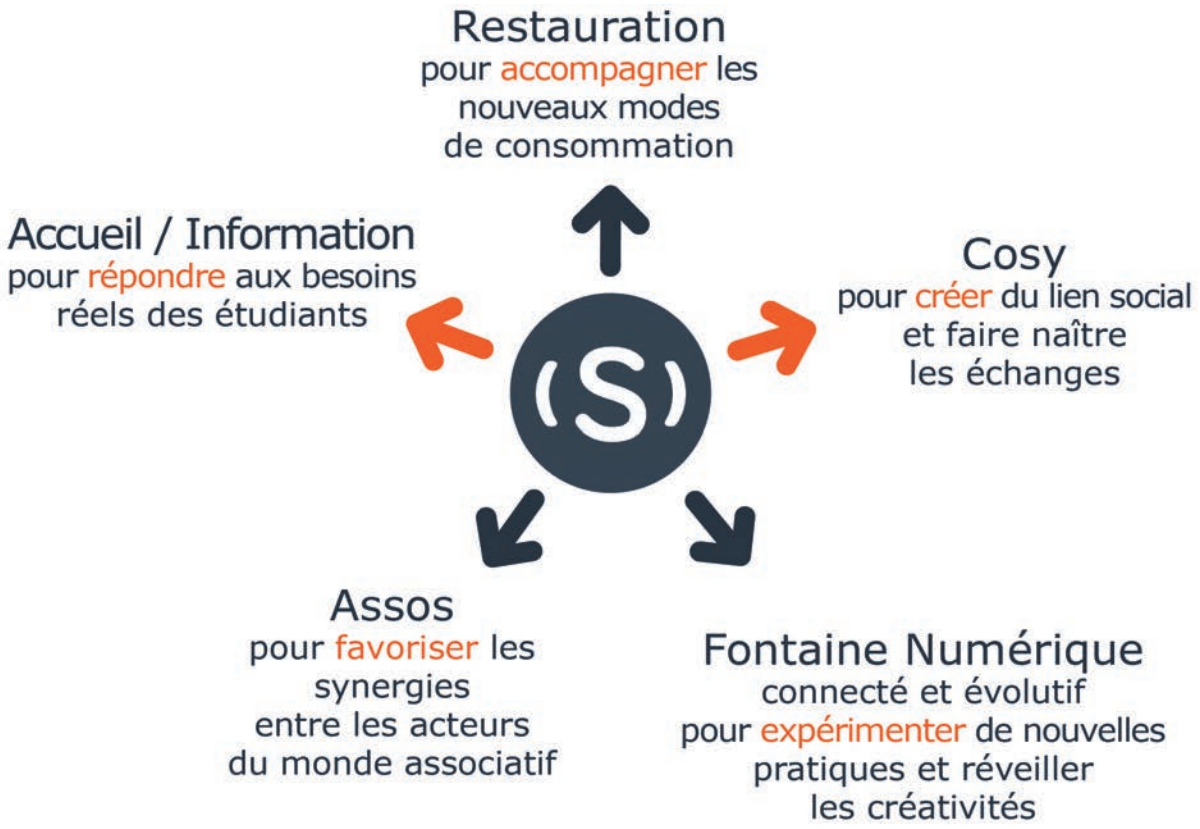
Restauration
pour accompagner les nouveaux modes de consommation
Accueil / Information
pour répondre aux besoins réels des étudiants
(S)
Cosy
pour créer du lien social et faire naître les échanges
Assos
pour favoriser les synergies entre les acteurs du monde associatif
Fontaine Numérique
connecté et évolutif
pour expérimenter de nouvelles pratiques et réveiller les créativités

Celles-ci ont mené l'enquête au contact direct des usagers, attentives à leurs besoins, à leurs attentes et désireuses de concentrer dans ces 1 000 m^2 un large spectre d'offres directement liées à la vie étudiante.

Des services pour faciliter la vie quotidienne des étudiants et de la communauté universitaire : distributeur automatique de billets, photomaton, scans et photocopies, distributeurs automatiques boissons, produits frais...

Un accès au logement avec une offre renouvelée

Les efforts particulièrement importants du CROUS de Montpellier depuis de nombreuses années ont transformé l'offre de logement étudiant.
Le parc des résidences du CROUS a augmenté de + 85 % entre 2003 et 2013 avec près de **1 877 constructions** au plan académiques, dont 1 469 pour le site de Montpellier.
Fruit d'une politique de construction et de réhabilitation active, le parc immobilier du CROUS de Montpellier est l'un des tous premiers parcs immobiliers sociaux pour les étudiants de France. Il propose des logements modernes et confortables, adaptés au besoin des étudiants à des prix particulièrement attractifs (EX : à partir de 177 euros/mois pour une chambre et 268 euros pour un studio).
Conviviaux et fonctionnels, tous les logements du CROUS sont meublés et aménagés et proposent pour la plupart espace de vie, kitchenette et salle d'eau individuelle avec douche, lavabo et sanitaires et font preuve de préoccupations environnementales (normes HQE, entretien des parcs…) et citoyennes (accessibilité handicapé, développement du lien social grâce entre autre à la présence de volontaire de service civique …).
D'autre part, ces logements offrent un ensemble de services destinés à rendre la vie des étudiants plus agréable (connexion internet, laverie, agent d'accueil domicilié sur place, vidéo-surveillance et contrôle d'accès pour la sécurité) et plus conviviale (Salle polyvalente avec cafétéria, ateliers et clubs de pratiques artistiques, salle de sport...).

Repères

9 957 logements constituent le parc de logement universitaire du CROUS de Montpellier et permettent de loger plus de 10 000 étudiants, ce qui en fait le premier parc immobilier universitaire de France.

Ce parc immobilier permet ainsi de loger 11 % des étudiants de Montpellier et 9,78 % des étudiants de l'académie.

	Nombre de **logements par site**		
	Cités	Résidences	Total par site
Montpellier	4 773	3 083	7 856
Nîmes	600	414	1 014
Perpignan	542	545	1 087
	5 919	**3 996**	**9 957**

- Montpellier : 6 cités et 19 résidences
- Nîmes : 1 cité et 4 résidences
- Perpignan : 1 cité et 6 résidences

Des cités U nouvelle génération

Bâties pour la plupart dans les années 60, les cités universitaires sont des lieux de vie caractéristiques où des milliers d'étudiants se croisent chaque jour. Si la taille des chambres reste standard (environ 10 m^2), de nombreuses évolutions permettent aujourd'hui aux résidents de se sentir chez eux dans un confort moderne et optimisé, entourés d'une vie sociale riche et variée.

Depuis 2003, de nombreux bâtiments sont réhabilités chaque année dans chaque cité U ce qui permet d'avoir un parc rénové aujourd'hui à 67 % pour un objectif de rénovation totale du parc d'ici 2017.

Cette politique vise à intégrer dans chaque chambre de 9 à 10 m² des cabines tri-fonctions offrant ainsi à chaque étudiant une salle de bain privative.

Un plan de réhabilitation 2015 / 2017 prévoit la mobilisation des financements croisés de l'état, de la Région Languedoc Roussillon, du CNOUS et du CROUS pour un investissement de plus de 10 millions d'euros ayant pour objectif de terminer la réhabilitation totale du parc d'ici fin 2017 (1 200 logements).

Exemples de réhabilitations 2015

CITÉ COLOMBIÈRE BÂTIMENT 7
60 studios réhabilités
Coût de l'opération : **700 000 €**

CITÉ VOIE DOMITIENNE BÂTIMENT 7
120 chambres réhabilitées
Coût de l'opération : **2 080 000 €**

Les réhabilitations 2016

CITÉ BOUTONNET BÂTIMENT F
141 chambres réhabilitées
Coût de l'opération : **2 775 000 €**

CITÉ BOUTONNET BÂTIMENT G
120 chambres réhabilitées
Coût de l'opération : **2 345 000 €**

CITÉ TRIOLET BÂTIMENT E
114 chambres réhabilitées
Coût de l'opération : **2 595 000 €**

Résidences en projet

Le plan prévisionnel de construction 2015/2017 prévoit 8 nouvelles résidences pour un total de **1 483 nouveaux logements** et un investissement de **75 millions d'euros**.

● Résidence Sud alternance

Au premier janvier 2015, avec l'aide de la Région et l'accompagnement du Rectorat, les établissements de l'enseignement supérieur en Languedoc-Roussillon se sont structurés en un Centre de Formation d'Apprentis unique : le CFA EnSup-LR Sud de France. Cette nouvelle structure régionale a été créée grâce au travail conjoint de 4 universités (Université Paul-Valéry Montpellier, Université de Perpignan Via Domitia, Université de Nîmes et Université de Montpellier) et de 2 Grandes Écoles (Montpellier SupAgro et l'École Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier).
Le projet Sud'@lternance initié il y a 2 ans résulte du travail de concertation des établissements de l'enseignement supérieur de la région LR, du CROUS, de la Région et du Rectorat.

Par décision du 19 janvier 2015, le Premier Ministre a inscrit le projet Sud'@lternance dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) pour une subvention de 2 057 000 €. La Région, le CROUS, le CPER, le CFA et les établissements d'enseignement supérieur financent également le projet.
Le financement obtenu grâce au PIA se matérialise par la construction de la maison de l'alternance et d'une résidence pour alternants gérée par le CROUS localisées sur le campus nord de l'Université de Montpellier.

La résidence
Une structure sur mesure de 2000 M2 dotée de 100 Studios et permettant d'accueillir une centaine d'alternants.
Cette résidence présente de nombreux avantages : sa situation: elle est idéalement située à proximité du lieu de formation, et sur le campus de l'IUT, ce qui permettra aux alternants de bénéficier de la vitalité d'un campus déjà existant et d'autres services du CROUS comme la cafétéria La Passerelle et la cafétéria staps (+ proximité avec deux autres résidences du CROUS, la résidence Savary et la future résidence Veyrassi).

Elle offrira des studios de 18 m² tout confort avec internet intégré (espace vie lit individuel, table et mobilier de travail espace kitchenette avec réfrigérateur, table de cuisson, évier, four micro onde/Espace salle d'eau, toilettes, lavabo, douche).

Plan de financement prévisionnel

Montant du programme	4 665 000 €
Crous	2 018 000 €
Crous mobilier	147 000 €
PIA (mobilier)	1 300 000 €
Etat / CPER (aide au logement social)	1 200 000 €

Livraison en 2018

● Résidence Triolet 2

Localisée stratégiquement entre la cité universitaire, le restaurant universitaire et le campus Triolet, la future résidence Triolet 2 constitue l'un des projets immobiliers les plus importants du CROUS de Montpellier puisqu'elle sera dotée de 300 studios et de 15 T2. Lieu de vie et de passage incontournable, Triolet 2 fera partie intégrante de la cité universitaire existante. Elle sera en effet au coeur de cette dernière grâce à la position stratégique de son accueil.

Plan de financement prévisionnel

Montant du programme :	14 636 934 €
Financements :	
CROUS/bailleur social	13 796 934 €
Région LR	450 000 €
CNOUS	390 000 €

Le délai global de construction est fixé à 24 mois, avec une livraison prévue en juin 2016

● Résidence Colombière 2

Implantée au coeur de la cité universitaire Colombière, l'ensemble Colombière 2 sera constitué de 2 bâtiments composé respectivement de 62 studios (bâtiment L1) et 118 studios (bâtiment L2-L3) de 18 $m^{2.}$ La disposition générale de l'ensemble ménagera un grand jardin central, espace de quiétude entre les trois ailes. Par ailleurs, tout en conférant une identité propre au nouveau projet, la composition de façade en couleur rouge et gris, rehaussé de blanc, s'intègrera avec grâce au milieu des autres bâtiments de la cité universitaire.

Plan de financement prévisionnel

Montant du programme	9 727 508 €
Financements :	
CROUS (bailleur social	9 259 508 €
CNOUS (mobilier)	198 000 €
Région (aide au logement social)	270 000 €

Le délai global de construction est fixé à 14 mois, avec une livraison prévue en février 2016.

Favoriser la réussite de tous les étudiants

Initié en 2014, Le dispositif CLE (Caution Locative Etudiant) s'adresse aux étudiants, doctorants et post-doctorants étrangers, et aussi aux propriétaires de biens immobiliers susceptibles de louer aux étudiants.
La CLE est une garantie de l'Etat qui permet aux étudiants dépourvus de garants personnels de faciliter leur accès à un logement.

La CLE en 10 points :

- une garantie pour les étudiants qui n'ont pas de caution amicale, familiale
- un coût modeste pour l'étudiant qui verse au fond mutualiste 1,5 % du loyer
- une garantie de l'Etat
- un suivi de dossier effectué sous le contrôle des CROUS, partenaires naturels de l'étudiant
- une procédure fluidifiée
- l'attestation d'éligibilité : premier élément pour donner confiance au propriétaire
- une procédure rodée depuis 1 an
- des relances en cas de défaillances organisées sous le contrôle des CROUS
- l'Etat se substitue à l'étudiant pour régler les impayés, si impayés il y a, jusqu'à 10 mois
- la CLé se demande sur **www.lokaviz.fr**

741 accords de caution depuis Août 2014,

Des volontaires de service civique dans les cités universitaires

Créer du lien social en résidence universitaire via la pratique du sport, l'animation et la culture, Organiser des événements dans la résidence (soirée jeux, pot d'accueil…), mettre en place des ateliers de pratiques artistiques, et/ou sportives en lien avec les services du CROUS et les partenaires, contribuer au développement et à la valorisation des initiatives étudiantes en encourageant le montage de projets (expositions, spectacles...), favoriser l'accès à la culture (contribuer à des temps forts : festivals, semaine culturelle, promouvoir l'offre culturelle proposées par les services du CROUS et partenaires) telles sont les multiples missions de la dizaine de volontaires de service civique doivent intégrer les cités universitaires du CROUS de Montpellier très rapidement.

Mise en place de permanence avec un psychologue en collaboration avec l'association Apsytude

Une psychologue accueille les étudiants avec ou sans RDV aux Happsy Hours, pour une écoute bienveillante et sans jugement, du soutien, des réponses en toute confidentialité, les mardis et mercredis soirs à la cité universitaire La Colombière et à la cité universitaire Triolet.

Santé, prévention et accompagnement

Les assistants de service social du CROUS sont présents sur l'ensemble des 5 universités du Languedoc-Roussillon et dans les autres établissements au côté des services de médecine préventive et de promotion de la santé. Cette proximité favorise la prise en charge globale des étudiants, tant au niveau médicale que sociale.
Cet accompagnement permet d'une part de sensibiliser les étudiants à leurs problèmes de santé et de les informer sur leur droits d'accès à la couverture sociale maximale et d'autre part de les orienter vers les équipes médicales des universités si leur situation le nécessite.

Une restauration universitaire adaptée

Nouvelles structures, nouvelle gamme de produits… la restauration universitaire évolue en permanence.
Les services du CROUS adaptent leur offre au public étudiant : de nouvelles offres et des lieux de restauration propices aux nouveaux modes de consommation.

Des nouvelles structures pour 2015-2018

A Montpellier, les nouveaux projets ont pour objectifs de répondre au développement universitaire en accompagnant le déplacement des populations étudiantes vers les campus nord, comme le prévoit le plan Campus. 820 places seront ainsi créées entre 2015 et 2018.

Repères

2,5 millons de repas servis par an dans
6 restaurants et
19 cafétérias.

POUR VOUS 100% CROUS

pour l'ensemble des cafétérias du CROUS de Montpellier

« 100 % CROUS », c'est à la fois un gage de qualité et une signature rendant les produits, services, et cafétérias des CROUS clairement identifiables.
« 100 % CROUS » ce sont des offres et des animations toute l'année entièrement conçues et dédiées pour les étudiants. Mise en avant de produit, offres promotionnelles, street marketing, campagne radio… le plan d'action a débuté en septembre et se déroulera tout au long de l'année.

Une politique de site à la hauteur des enjeux

Une COMUE structurée

La communauté d'universités et établissements « Languedoc-Roussillon Universités » (COMUE-LR) existe depuis décembre 2014. Sous la forme juridique d'un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, la COMUE LR réunit un ensemble d'établissements autonomes d'enseignement supérieur et d'organismes de recherche, qui tout en conservant leur personnalité juridique, ont convenu de coordonner leurs actions et de mutualiser certains moyens dans le cadre d'un projet partagé défini et mis en œuvre conjointement.

Les membres de la COMUE LR étaient rassemblés le 20 juillet 2015 autour de Thierry Mandon, secrétaire d'état chargé de l'Enseignement supérieur et de la recherche, de Armande Le pellec Muller, recteur de l'académie de Montpellier et chancelier des universités et de Emmanuel Roux, administrateur provisoire de la COMUE LR, pour signer le contrat de site 2015-2019 au Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.
Le volet commun du contrat de site est le reflet d'une ambition partagée des membres de la COMUE LR pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche en Languedoc-Roussillon.

Qu'est-ce que le Contrat de site ?

Conformément à la loi du 22 juillet 2013, le MENESR généralise la signature des contrats de site à l'ensemble des regroupements universitaires et scientifiques, avec comme objectifs prioritaires : la réussite étudiante, la démocratisation de l'accès aux études supérieures, l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, le développement des territoires par la formation, la recherche, l'innovation.

Repères

L'élaboration du contrat du site Languedoc-Roussillon a fait l'objet d'une concertation avec les acteurs suivants : Université de Montpellier, Université Paul-Valéry Montpellier, Université de Nîmes, Université Perpignan Via-Domitia, École Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier, École des Mines d'Alès, École Nationale Supérieure d'architecture de Montpellier, Montpellier SupAgro, Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD), Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la MER (IFREMER), Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), Institut National de Recherche en Informatique et en automatique (INRIA), Institut de Recherche pour le Développement (IRD), Institut de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (IRSTEA), Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM), Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) de Montpellier.

Retrouvez l'actualité de la COMUE-LR sur :

http://www.languedoc-roussillon-universites.fr/

Une offre de formation plus lisible

L'accréditation des universités du Languedoc Roussillon pour le contrat 2015-2020 s'est inscrite dans la réforme de la nomenclature des diplômes de licences, licences professionnelles et masters. La diversité des intitulés de diplômes a fait place à une liste nationale commune.
Elle s'est également inscrite dans un travail de concertation, de coordination et d'harmonisation de l'offre de formation universitaire au niveau régional. Maillage territorial et souci de l'insertion professionnelle ont présidé à l'établissement de cette stratégie en matière de coordination de l'offre de formation.

LICENCE

Concernant les **licences**, les 4 universités offrent désormais 41 des 45 mentions présentes dans la liste nationale des mentions de licence. Un certain nombre de ces licences, formations de proximité, sont ouvertes dans plusieurs universités de la région (par exemples : AES, STAPS, LEA, Psychologie).

L'offre des **licences professionnelles** affichées jusqu'ici en dénominations nationales et spécialités se définit aujourd'hui par des mentions : 102 spécialités hier, aujourd'hui 78 mentions au sein desquelles sont ouvertes 109 parcours de formations. Ces formations professionnalisantes très ciblées sont présentes sur l'ensemble du territoire régional : Montpellier, Perpignan, Nîmes, Béziers, Mende, Carcassonne, Narbonne.

MASTER

C'est l'offre de **master** qui a subi le plus grand choc de simplification. Organisés au sein d'une liste nationale de mentions et non plus par des spécialités définies par les établissements, ils constituent aujourd'hui une cartographie plus lisible des formations de niveau bac +5.
Hier, le diplôme était délivré à la mention et à la spécialité. Aujourd'hui, il est délivré à la mention.

Dans l'académie, nous sommes sensiblement sur le même nombre de parcours que dans le précédent contrat. Cependant, nous sommes passés de 250 spécialités à un peu moins de la moitié.

Ces masters couvrent un très large éventail de formations, en relation à la fois avec l'offre de licences du site, avec le potentiel scientifique exceptionnel des équipes de recherche et avec le monde socio-économique.

Cette offre de formation, repensée à l'échelle du site, marque une remarquable complémentarité des universités entre elles.

D'autre part, non seulement les co-accréditations entre universités mais également avec les écoles présentes en région ont été multipliées.

Master	2014-2015	2015-2016
Mentions	80 + 4 MEEF	115 + 4 MEEF
Spécialités	251	
Parcours	-	334 + MEEF

Pour susciter l'esprit d'entreprendre chez les jeunes

Les Pôles Étudiants pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat sont présents sur l'ensemble du territoire français. Ils sont les relais territoriaux de la **politique du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour l'entrepreneuriat étudiant.**

En Languedoc-Roussillon, le Pôle Étudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat Étudiant du Languedoc-Roussillon (PEPITE-LR) a pour rôle de **sensibiliser, former et pré-accompagner** les étudiants du territoire à la **culture entrepreneuriale et à la création d'entreprise**, plus largement de leur présenter l'entrepreneuriat comme vecteur d'insertion professionnelle.

PEPITE-LR en chiffres

8 établissements fondateurs

16 actions phares

23 partenaires

80 000 étudiants potentiels

150 000 € budget annuel d'actions

Programme d'actions 2015-2016 du PEPITE-LR

Actions de sensibilisation

A titre d'exemple, le PEPITE-LR organise des Barcamps sur les différents campus. Cette formule ouverte et participative permet à tous les participants de se rencontrer, de créer des réseaux, de s'informer et de partager. Cette **mise en réseau des étudiants** sera poursuivie dans le cadre de l'élaboration d'une plate-forme collaborative. Ce nouveau lieu d'échanges favorisera l'émergence d'une **communauté d'étudiants-entrepreneurs** dans notre région. D'autres actions comme le Startup Weekend, le Crea'thlon, ou encore un Concours Vidéo sont aussi organisées dans le but de sensibiliser les étudiants au goût d'entreprendre.

Actions de formation

En termes de formation, le PEPITE-LR développe depuis janvier 2015 le **Diplôme d'Établissement Étudiant Entrepreneur (D2E)** associé au **Statut national Étudiant-Entrepreneur**. La 1ère promotion (janvier à décembre 2015) a accordé 35 statuts Étudiant-Entrepreneur et 20 porteurs de projets se sont inscrits au D2E.

Caractéristiques des étudiants entrepreneurs de la 1ère promotion

La 2ème promotion débutera à la fin du mois d'octobre 2015 avec Creawiz, séminaire de rentrée organisé en partenariat avec **Synersud**, réseau régional spécialisé dans l'accompagnement et la création des entreprises innovantes.

Actions de pré-accompagnement

Enfin, des aides à la création d'entreprise ou le programme « Entrepreneur J », qui offre **un coaching personnalisé aux étudiants entrepreneurs,** constituent la réponse de PEPITE-LR à sa mission de pré-accompagnement.

Le programme d'actions du PEPITE-LR s'inscrit dans une dynamique territoriale propice puisque le Languedoc-Roussillon dispose d'un **écosystème très favorable à la création d'entreprises** : le Labex Entreprendre, la récente labellisation de Montpellier Métropole Numérique à la French Tech ou le dernier classement mondial des incubateurs dans lequel le BIC de Montpellier figure à la 4ème place.

Opération Campus

L'Opération Campus est un effort considérable en faveur de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Dans le cadre de ce plan national, le site de Montpellier sélectionné par l'Etat, associe également la Région, la Ville et la Métropole.
Avec 360 ha d'emprises universitaires et 600 000 m² bâtis, il s'agit d'une opération de renouvellement urbain de grande ampleur qui vise à requalifier les campus et accroître leur visibilité internationale, améliorer les conditions d'accueil des étudiants et des équipes de recherche et favoriser les synergies entre formation, recherche et innovation.

L'Opération Campus est portée par la COMUE Languedoc Roussillon Universités au profit des établissements bénéficiaires du site montpelliérain.

Sa mission consiste d'une part à définir et mettre en œuvre un projet immobilier et urbain exemplaire et concerté, et d'autre part à coordonner les différents partenaires et maîtres d'ouvrage quand elle ne l'est pas.
Après une phase importante de réflexion, l'Opération campus est entrée dans une phase opérationnelle, ce qui permet de faire un 1er bilan d'étape.
Sont déjà engagés :

- 25 opérations
- 90 000 m² de construction
- 50 000 m² de réhabilitation
- 1 200 chambres et studios réhabilités
- 50 hectares d'aménagements extérieurs

Après le pôle TIC de Saint Priest, la nouvelle Faculté de Médecine et le pôle chimie Balard, le lancement des opérations Village des Sciences et Aménagements Cœur de Campus constituent deux nouveaux jalons structurants pour le site montpelliérain.

Deux autres projets majeurs feront jour dans les prochains mois à savoir l'Atrium et l'Institut de Physique de Montpellier.
Site internet de l'Opération Campus : **www.operation-campus.fr**

Le Village des sciences

Sur le campus Triolet de l'université de Montpellier, le projet Village des sciences prévoit à terme la construction de 4 bâtiments et la démolition de 5 édifices existants.
Début des travaux en 2017.

Construction du pôle A : constitué de locaux banalisés diversifiés en type et en taille, il est dédié à l'enseignement en amphithéâtres, salles de TD et salles d'informatiques mutualisées. Il comporte également des services administratifs et techniques, et intègre le poste de sécurité-sureté du campus Triolet. Ce bâtiment est conçu comme lieu d'accueil, ouvert et traversant, marquant l'entrée du site et soulignant la relation entre ville et campus.

Construction du pôle D : destiné à un enseignement pratique spécialisé en biologie-écologie, il est composé de salles de travaux pratiques et locaux annexes de préparation.

Maître d'ouvrage : COMUE Languedoc Roussillon Universités
Bénéficiaire : Faculté de Sciences et Techniques de l'université de Montpellier
Financement : Opération Campus - Intérêts de la Dotation Etat

Repères

Construction de **2** bâtiments d'une surface globale de **13 000 m²**

Démolition d'un bâtiment de 6 000 m²

Montant prévisionnel des travaux de **18 millions d'euros ht**.

Création de nombreux espace de travail partagés, connectés et mutualisés et d'une façade urbaine du campus sur l'espace public de la place Eugène Bataillon.

Maître d'ouvrage : COMUE Languedoc Roussillon Universités

crédit photo Agence Boyer-Gibaud Percheron Assus

Une politique de site à la hauteur des enjeux

Aménagements Cœur de Campus

CAMPUS CNRS
POLE CHIMIE BALARD RECHERCHE
POLE CHIMIE BALARD FORMATION
MOTTE ROUGE - UM
CAMPUS ROUTE DE MENDE - UPVM3
CAMPUS TRIOLET - UM
CHU GUY DE CHAULIAC

Crédit Photos: Aménagements Cœur de Campus © service communication COMUE LR - Opération Campus

Une opération d'aménagements paysagers de près de 40 ha, sur les campus Triolet / Motte Rouge de l'Université Montpellier, Chimie Balard et Route de Mende de l'Université Paul Valery Montpellier 3.

Début des travaux en 2017

Ce projet vise à requalifier et dynamiser les campus, notamment par les actions suivantes :
- créer des aménagements qualitatifs à la manière d'un parc urbain favorisant les liens avec le domaine public (espaces paysagers maillés de voies piétonnes et de mobilités douces, voiries et espaces de stationnements automobiles paysagers) ;
- développer des espaces de vie, des lieux d'activités au mobilier adapté, favorisant les rencontres, les échanges et le développement de la vie de campus ;
- mettre en place un système de gestion des eaux pluviales cohérent et intégré au paysage.

La démarche de concertation ouverte aux usagers (personnel des universités, étudiants, associations, riverains) a démarré en septembre 2015.

Elle est adossée aux études de conception du projet qui ont débuté concomitamment. Ce grand projet de requalification du secteur Cœur de Campus accompagnera les différentes opérations structurantes prévues sur le périmètre du projet (Village des Sciences, Atrium, Chimie Balard, IPM ...). En parallèle, seront également menées des interventions pilotées par la ville de Montpellier et la métropole sur les espaces publics avoisinants, comme la future ligne 5 de tramway, les places Eugène Bataillon et Voie Domitienne, et le parvis Georges Richard.

La phase 1 du projet accompagnera la réalisation du projet Village des Sciences. Il s'agit de réorganiser les accès du campus Triolet et les aires de stationnement, et de créer des bassins de rétention d'eaux pluviales.

Maître d'ouvrage : COMUE Languedoc Roussillon Universités

Bénéficiaires :
Université de Montpellier
Université Paul-Valery Montpellier 3
Pôle Chimie Balard

Financements :
Opération Campus : intérêts de la dotation Etat

Repères

Périmètre d'intervention **40 hectares**

35 000 usagers concernés

Montant prévisionnel des travaux (phase 1) : **3,5 millons d'euros** .

4 établissements concernés

1 grande opération de concertation

Réalisations d'aménagements paysagers et de cheminements dédiées aux mobilités douces.

Le projet est présenté en détail sur le site **www.operation-campus.fr**

Le salon de l'enseignement supérieur de Montpellier

se tiendra au parc des expositions
les 14,15 et 16 janvier 2016,
du jeudi au vendredi de 9h à 17 h
et le samedi de 9 h à 18 h.

L'académie de Montpellier sera présente
pour informer les visiteurs
et proposer des animations.

Le salon Lycées Avenir de Nîmes

se tiendra au parc des expositions
le 26 janvier 2016, de 9h à 17h.

Le Forum des études supérieures et des métiers de Perpignan

se tiendra au palais des expositions
le 2 février 2016, de 9h à 17h.

académie Montpellier

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Rectorat de l'Académie de Montpellier
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier cedex 2
Tel : 04 67 91 47 00

AM 103 - PAO - septembre 2015 - © photographie : Service communication du Rectorat de Montpellier, MEN, opération campus de Montpellier / COMUE LR - Agence Boyer-Gibaud Percheron Assus - service com COMUE LR et CROUS de Montpellier ; (fotolia.com) : Andres Rodriguez, Robert Kneschke, Rido, Riccardo Piccinini, Kurhan, Yuri Arcurs, goodluz, mangostock.